

«Ça s'est très mal passé» : Chez Michelin, les négociations salariales se terminent sur un échec

Les quatre syndicats représentatifs de Michelin ont annoncé qu'ils ne signeraient pas les accords portant sur les augmentations salariales de 2025, jugeant trop faibles les propositions de leur direction. Un échec des négociations annuelles obligatoires (NAO) peu habituel dans le groupe.

24 janvier 2025 \ 12h00

3 min. de lecture
Réagir



© Michelin 2021 - Cyrus Cornut

Aucun des quatre syndicats représentatifs de Michelin ne signera la proposition de la direction pour des augmentations salariales de 2 à 2,5% en 2025.

«Ca s'est très mal passé...» Dominique Bourgois, délégué syndical CFE-CGC de Michelin, ne décolère pas, après les deux demi-journées de négociations salariales des 15 et 16 janvier. Son organisation syndicale ne signera pas les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2025. Avec l'annonce, le 23 janvier, par la CFDT de son refus de valider les propositions de la direction, ce sont donc les quatre organisations syndicales représentatives du groupe (CFE-CGC, CFDT, Sud, CGT) qui rejettent le texte. Un échec des NAO peu habituel chez Michelin.

La direction de Michelin proposait une enveloppe d'augmentations de 2,5% pour les «agents» (ouvriers) et pour les «collaborateurs» (techniciens, agents de maîtrise), et de 2% pour les cadres. Pour les agents, l'enveloppe annoncée de 2,5% se répartissait entre 1% d'augmentations générales, 0,85% d'augmentations individuelles, peu courantes pour cette population, 0,5% pour l'ancienneté, et 0,15% pour le «cours d'année», c'est-à-dire les promotions. L'an dernier, les augmentations avaient été de 5% pour toutes les catégories. Cette année, les syndicats réclamaient tous 3,5% d'augmentations hors "cours d'année".

La moitié des cadres et techniciens pas augmentés

Du côté des cadres, qui ne bénéficient que d'augmentations individuelles, ça a tout de suite coïncé. «*Dans les 2% d'augmentations individuelles prévues pour les cadres, 0,75% est réservé à la rémunération des promotions en cours d'année, qui ne concernent que 15% d'entre eux. Cela laisse une enveloppe de 1,25% d'augmentations pour 85% des 7000 cadres, environ, du groupe !*», proteste Dominique Bourgois.

«*Pire !*», selon le syndicaliste, la direction, reconnaissant elle-même que c'est peu, va demander aux managers de concentrer les augmentations sur la moitié des effectifs, pour qu'elles soient plus élevées, autour de 2%. «*Non seulement la moitié des cadres, et la moitié des collaborateurs, soumis à la même règle, ne seront pas augmentés, mais cela va créer une ambiance abominable dans les équipes !*, craint le représentant CFE-CGC. *Les managers devront choisir parmi les sept ou huit personnes de leur service lesquelles seront augmentées, lesquelles ne le seront pas...*» Selon la CFE-CGC, en 2025, 4500 cadres, techniciens et agents de maîtrise ne verront pas du tout progresser leur rémunération. Du jamais vu. Habituellement, 95 à 98% des salariés du groupe connaissent, chaque année, un «événement salarial» selon la terminologie Michelin.

Un décrochage de la compétitivité en Europe

La direction de Michelin n'invoque pas la fermeture de deux usines, à Cholet (Maine-et-Loire) et Vannes (Morbihan), pour justifier ses propositions, faibles, mais un décrochage de la compétitivité de l'Europe par rapport à l'Asie et aux États-Unis. «*Le groupe Michelin évolue dans un environnement complexe (...). Dans ce contexte, l'engagement des employés et la compétitivité sont plus que jamais essentiels*», indique la direction du groupe, qui affirme «*rechercher l'équilibre*». Ce décrochage de compétitivité a également été développé par Florent Menegaud, président de Michelin, devant la commission des affaires économiques du Sénat le 22 janvier.

Les cadres sont d'autant plus furieux que la prime de rémunération variable va être divisée par deux ou trois en raison des seuils de déclenchement des bonus, relevés l'an dernier. Dominique Bourgois le rappelle, le groupe se porte bien: «*On parle de salariés d'une entreprise qui réalise un taux de marge opérationnelle de 12 à 13 %, ce n'est pas fréquent dans l'industrie, les constructeurs sont plutôt à 3 ou 4 %*», met en avant le syndicaliste, cadre dans les services financiers. En 2024, Michelin a reversé 75% de son résultat net de 2023 à ses actionnaires, sous forme de dividendes ou de rachats d'action. Les syndicats, unanimes, réclament un rééquilibrage du partage des bénéfices en faveur des salariés.

Un saut dans l'inconnu

La CFDT, deuxième syndicat du groupe derrière la CFE-CGC, qualifie carrément ces NAO de «*mascarade*», et l'enveloppe budgétaire, de «*ridicule*». De son côté, Sud ironise sur le «salaire décent» sur lequel Michelin s'est engagé pour ses collaborateurs dans le monde, et estime lui aussi, dans un communiqué, que «les résultats sont excellents depuis de nombreuses années. Les salariés méritent mieux que des miettes.» Des syndicats d'autant plus énervés que les négociations sur les PSE de Vannes et Cholet se passent mal...

En l'absence de signature, la direction dressera un procès-verbal de désaccord. Libre à elle, ensuite, d'appliquer les augmentations annoncées ou d'autres, peut-être moins-disantes... «*C'est un risque que l'on prend*», conclut Dominique Bourgois. Qui évoque un précédent : «*En 2009, il n'y avait eu aucune augmentation en raison de la non-signature des NAO.*»